

# BARÈME HONORAIRES



## TRANSACTION - VENTE

### MAISONS APPARTEMENTS

- Prix de vente entre 0 à 180 000 € rémunération forfaitaire de 7%
- Prix de vente entre 180 001 € à 490 000 € rémunération forfaitaire de 6%
- Prix de vente à partir de 490 001 € et plus rémunération forfaitaire de 5%

**Abattement de 10% sur le montant global des honoraires en cas de contrat NESTENN**  
(sauf mise en commercialisation par Kadran.immo)

Minimum de perception de 4 000 € TTC

Honoraires TTC. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Terrains à bâtir quelque soit le montant, rémunération forfaitaire de 8%

## LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : 50€

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 10€/m<sup>2</sup>

Honoraires à la charge du locataire : 10€/m<sup>2</sup>

Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

Part Locataire : 3€/m<sup>2</sup>

Part Bailleur : 3€/m<sup>2</sup>

## GESTION LOCATIVE (Habitation/Commercial)

A partir de 3,9% HT, Cf barème dédié

## BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Location Honoraires : 26% de 12 mois de loyer annuel charges comprises hors taxes avec un minimum de 2200€. Frais de rédaction d'acte : 600€ HT

Tarifs applicables au 26.08.2021

